

Montpellier, le 9 février 2018

académie  
Montpellier



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hérault

éducation  
nationale

L'inspecteur d'académie  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré  
S/C de Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

S/C de mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

CABINET

**Objet : Réunion d'information CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'école inclusive)**

VS/BLI/2016/2017  
Affaire suivie par  
Brigitte LACOMBE  
Téléphone  
04 67 91 52 01  
Télécopie  
04 67 60 74 16  
courriel  
brigitte.lacombe  
@ac-montpellier.fr

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de l'Hérault  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

Dès la rentrée de septembre 2017, et selon les modalités décrites par la circulaire n°2017-026 du 14/02/2017 les formations aux CAPA et 2CA-SH ont disparu au profit d'une formation et d'une certification communes aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, le certificat pédagogique aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI)

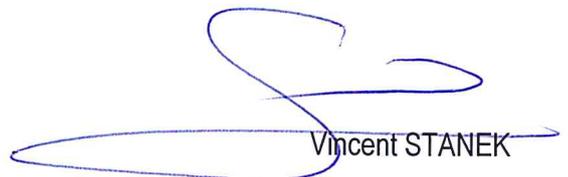
Une réunion d'information est organisée le

**7 mars 2018 de 14 H à 17 H**  
ESPE, place Marcel Godechot à Montpellier.

Elle s'adresse en priorité aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> susceptibles d'être concernés par un départ en formation pour la session 2019, mais également aux PLC et PLP qui voudraient transformer leur 2CA-SH en CAPPEI et aux PLP affectés en SEGPA et EREA désirant obtenir le CAPPEI.

Trois points essentiels seront abordés :

- Présentation du projet de formation dans sa globalité,
- rencontre avec des représentants de la FDE et enseignants spécialisés,
- première ébauche des choix du parcours de formation.



Vincent STANEK